

Le 3 septembre 2007

AVANT DE PROPOSER LA PRIVATISATION D'HYDRO-QUÉBEC

L'Institut économique de Montréal (IÉDM) publiait la semaine dernière un document présentant deux propositions (voir http://www.iedm.org/uploaded/pdf/aout2007_fr.pdf) : la privatisation complète d'Hydro-Québec soutenue par Claude Garcia et sa privatisation partielle soutenue par Marcel Boyer.

Ce texte est intéressant parce qu'il nous fait réaliser certains points très positifs :

- Hydro-Québec a une plus grande valeur marchande que l'on croyait habituellement advenant que le gouvernement décide de vendre cette société d'État.
- Cette valeur marchande serait plus grande si le gouvernement permettait un renchérissement du prix de l'électricité au Québec.
- Cette valeur pourrait même excéder la dette actuelle du gouvernement.
- Les tarifs d'électricité en vigueur au Québec sont beaucoup plus bas que chez nos voisins (*En avril 2006, le prix moyen par kWh dans le secteur résidentiel était de 6,6 ¢ au Québec comparativement à 11,2 ¢ à Toronto, 19,2 ¢ à New York et 23,8 ¢ à Boston*).

Face à ce constat et au fait que le gouvernement du Québec aura, dans le futur, d'importants besoins financiers (dépenses en santé suite au vieillissement de la population, dépenses en éducation et formation de la main-d'œuvre, renouvellement des infrastructures, etc.), il est tout à fait justifié de se demander s'il serait opportun pour le gouvernement de hausser le prix de l'électricité pour qu'il soit plus proche de celui du marché (nos voisins immédiats) et par la suite de vendre Hydro-Québec pour se débarrasser de sa dette et du service de cette dette (le paiement annuel d'intérêts sur la dette) de façon à avoir une plus grande marge de manœuvre financière pour faire face à ses besoins futurs.

Il est extrêmement important de bien séparer l'analyse de ces deux propositions, ce qui, hélas, n'est pas fait clairement dans le document de l'IÉDM. Une hausse graduelle du prix de l'électricité, accompagné par des mesures pour réduire son impact sur les plus démunis peut, par elle-même, hausser substantiellement les revenus du gouvernement et lui permettre de beaucoup mieux répondre à ses besoins futurs. Un prix plus élevé favorisera une meilleure utilisation de cette ressource et les épargnes ainsi réalisées permettront une hausse des exportations d'électricité et une augmentation des revenus d'Hydro-Québec et donc du versement de ses dividendes au gouvernement.

Cette démarche vers un renchérissement du prix de l'électricité devra certes être longue et tant qu'un bon bout de chemin ne sera pas fait, il est peu utile, selon moi,

de considérer des propositions fermes de privatisation. Je pense qu'il est important de concentrer nos énergies sur le besoin de réaliser ce renchérissement.

Entre-temps, et avant de faire des propositions fermes sur la privatisation complète ou partielle d'Hydro-Québec, il me semble important que les économistes répondent à plusieurs questions relatives aux implications d'un tel changement sur les finances publiques, sur l'économie du Québec et sur le bien-être des Québécois.

Quand nous, économistes, parlons de privatisation, nous avons habituellement en tête un modèle où un monopole d'État est remplacé par des entreprises privées qui opèrent dans un environnement de concurrence. Cependant, dans certains marchés où des investissements considérables sont nécessaires et où il y a un avantage à être une très grosse entreprise, le nombre d'entreprises privées opérant sur un territoire (comme le Québec) est souvent très restreint. C'est ce que l'on voit dans le secteur des ressources naturelles (au niveau de l'extraction, de la transformation et de la distribution).

Dans un tel cas, il y a un risque qu'en enclenchant le processus de privatisation, on remplace un monopole d'État par un oligopole privé ou même un monopole privé. Veut-on risquer que le Québec soit à la merci d'un monopole privé qui opère ses barrages et/ou son réseau de distribution d'électricité ? Un des défis des promoteurs de la privatisation d'Hydro-Québec sera de démontrer que cette option ne créera pas à long terme une telle situation qui ferait en sorte qu'une bonne partie de la rente sur la production d'électricité au Québec échappe aux Québécois et à leur gouvernement.

Il y a de grands avantages à ce que le réseau de production et de distribution d'électricité soit conçu et opéré globalement, notamment au niveau de la capacité de maintenir le service aux usagers face à divers incidents. C'est une des leçons de la crise du verglas de janvier 1998 et de la grande panne en Ontario en août 2003. Un autre défi pour les promoteurs de la privatisation d'Hydro-Québec, sera de démontrer que la solution qu'ils proposent maintiendra ces avantages.

Avant de faire des comparaisons hâtives entre la privatisation d'Hydro-Québec et celle de l'extraction du pétrole en Alberta, il faut s'assurer que les caractéristiques de ces deux ensembles sont très similaires. Selon moi, il y a des différences suffisamment importantes qui peuvent faire en sorte que la solution optimale en terme de structure de marché peut différer entre ces deux cas. Les conséquences pour les Albertains de l'arrêt de quelques semaines d'un chantier faisant l'extraction de pétrole des sables bitumineux sont très différentes des conséquences pour les Québécois de l'arrêt d'une grande centrale électrique ou de la chute d'une ligne majeure de transmission d'électricité en plein hiver.

Finalement, il n'est pas toujours bon de vendre des actifs fort prometteurs en terme de taux de rendements futurs pour réduire rapidement sa dette, surtout si le coût de financement de cette dette est moindre que ce taux de rendement attendu et si la province n'a pas de problème de liquidités et peut emprunter à un coût raisonnable sur les marchés financiers. Dans la conjoncture actuelle, il y a tout lieu de croire que la valeur des unités de production d'énergie propre continuera de s'accroître.

En attente d'analyses plus exhaustives sur les mérites de la privatisation, on est certes justifié de croire, surtout si la valeur marchande potentielle d'Hydro Québec peut aujourd'hui correspondre à la dette du Québec, que la nationalisation de l'électricité au Québec dans les années 1960 n'a pas été une mauvaise affaire pour les Québécois. Il faudrait donc être aussi sage à l'avenir que ceux qui ont pris cette décision et réalisé ce projet.

Jean-Pierre Aubry
Économiste-conseil et
Président du Comité des politiques publiques,
Association des économistes québécois

-
- P.S. : Un merci à Charles A. Carrier pour ses commentaires et son support.
 - Lire aussi un point de vue complémentaire de Ronald Carré, économiste, sur son site Web à partir de l'adresse suivante :
http://www.econometrikplus.com/Site_francais/Editoriaux.htm